Peine capitale

Bien que la peine capitale puisse produire un bon effet de dissuasion, il ne conviendrait pas qu'une société l'exige si c'était un geste immoral en soi. Le Parlement doit être convaincu qu'il s'agit simplement d'une peine avant qu'il ait le droit de l'imposer. Nous n'avons pas le droit d'inscrire cette peine dans nos lois et de l'appliquer si nous le faisons d'une certaine manière pour des raisons purement pratiques. Nous devons nous assurer que ce geste s'appuie également sur une conviction morale. C'est pour cette raison que j'ai été impressionné par les arguments des abolitionnistes qui prétendent que la peine de mort était un crime contre le caractère sacré de la vie. A partir de cet argument ils tentent de prouver qu'ils doivent s'opposer à son acceptation légale. J'ai trouvé que ces arguments étaient très touchants et je respecte intégralement la sincérité et les valeurs qui ont motivé ces contributions à notre débat. Pourtant, l'argument a un autre aspect. J'espère que les abolitionnistes écouteront tous les orateurs qui le feront valoir.

La peine capitale aurait été imposée au cours des siècles à cause de l'attitude même de notre société et de la civilisation à l'égard du caractère sacré de la vie. Un principe juridique veut que la peine soit proportionnée au crime et d'une certaine manière répare la perte que le crime a causée. En fait, c'est la base même du code pénal. On exprime la conviction qu'un crime a d'une certaine manière privé une personne et la société de quelque chose qui doit être compensé. La peine doit être à peu près égale à la perte subie par la personne ou la société.

La peine de mort est certainement fondée sur la croyance que la perte de la vie constitue un si grand crime qu'elle peut entraîner celle du meurtrier afin de répondre aux exigences de la justice. C'est parce que la vie est sacrée que le meurtre est le plus grave de tous les crimes et exige la plus grande de toutes les peines. Ce n'est pas parce que ceux qui veulent maintenir la peine de mort ont une attitude indifférente à l'égard de la valeur de la vie. C'est précisément le contraire. C'est parce qu'ils sont convaincus qu'un simple particulier qui retourne chez lui le soir dans l'obscurité d'une rue, a quelque chose qui lui est ultimement précieux, la vie. Ceci doit être protégé par une loi qui affirme que la vie est d'une telle valeur que lorsqu'on la supprime, la peine doit égaler la faute.

Au cours du présent débat—et il a fallu passablement de temps avant que le gouvernement y revienne—des députés ont mis en question le droit de l'État d'imposer la peine de mort. Ils ont prétendu que c'était une forme de meurtre. Pourtant, le raisonnement n'a de sens que s'il amène une conclusion radicalement pacifiste. D'après une telle conclusion, toute suppression de la vie est injustifiée. Un soldat défendant son pays et se servant des armes qu'on lui a remises serait donc un meurtrier s'il tuait un ennemi. Un policier défendant sa communauté et utilisant le revolver que la société lui a remis serait un meurtrier s'il tuait un criminel.

• (2110)

Mais le Parlement n'est pas prêt d'accepter cette conclusion. Il n'est pas prêt de dire que nous devrions désarmer nos forces armées et notre police. D'après le même raisonnement, nous ne devrions pas aboutir à la conclusion que le bourreau lui-même, ou la personne chargée de l'exécution, est nécessairement un assassin. Nous ne pouvons aboutir à cette conclusion parce que nous savons que dans le monde dans lequel nous vivons notre pays doit avoir des citoyens qui portent les armes pour le défendre, doit avoir des policiers armés pour protéger ses communautés, et, je

vous le dis, doit également être prêt à ce que le bourreau exécute la sentence de mort.

Ceci, selon moi, ne s'oppose pas à l'éthique de la Bible sur laquelle repose une grande partie de notre civilisation. Cette éthique reconnaît avec justice qu'il doit y avoir une autorité pour maintenir l'ordre dans le monde où nous vivons et que cette autorité doit pouvoir imposer sa volonté. La même justice qui justifie le soldat ou l'officier de police, justifie le bourreau. Certains députés ont soutenu que cette éthique nous oblige à pardonner. En vérité, le ministre de la Justice a fait allusion à ce point de vue et nous devons accorder beaucoup d'attention à l'opinion qu'il a exprimée.

Je voudrais vous soumettre deux points, monsieur l'Orateur. L'un est que l'on doit toujours distinguer entre une éthique qui s'applique aux relations individuelles et personnelles et l'éthique qui régente les affaires de l'État et la direction de la société. C'est pour cette raison que dans l'histoire les sociétés ont établi une distinction entre le droit de l'individu à porter des armes et le droit de la société à appeler les soldats, les policiers et d'autres à porter des armes pour la protéger. Certainement à partir de l'époque de Saint-Augustin, cela a fait partie de la tradition chrétienne et également de la tradition du pays où l'on promulgue des lois de manière à restreindre le droit de l'individu de porter et d'utiliser des armes dans son propre intérêt et le droit et souvent le devoir de l'individu de servir l'État en assurant sa défense par l'usage des armes.

Nous ferions aussi bien de reconnaître, lorsque nous examinons ce point, que si nous devions dire que la société n'a pas le droit d'imposer la peine de mort parce qu'elle doit être prête à pardonner au meurtrier, sûrement nous n'aurions aucun droit d'imposer une peine quelle qu'elle soit à l'égard d'une personne ayant enfreint la loi. Toute sentence imposée par la société ne comporte-t-elle pas un certain jugement et par ce jugement la société ne déclaret-elle au délinguant: Vous avez désobéi à la loi, vous avez commis une faute contre la société, vous avez pris à la société ce que vous n'aviez pas le droit de lui enlever et maintenant vous devez payer? En vertu de ce même raisonnement, la société a le droit d'imposer la peine de mort lorsqu'elle lui semble justifiée. Ce qui donne à l'État le droit moral d'incarcérer un délinquant pendant des années c'est le même droit qui permet à la société de dire à un meurtrier qu'il paiera son crime de sa vie.

Finalement, je crois qu'il est absolument nécessaire que le Parlement admette la façon dont les lois du pays doivent mettre l'accent sur la responsabilité personnelle. En réalité, cela fait partie de l'éthique biblique sur laquelle peut être, a été, et doit être fondée notre civilisation. Cette éthique exige que chacun soit responsable de son comportement ce qui revient à dire que tout délinquant doit être prêt à payer le prix de ses actes. J'ai été très souvent impressionné mais plus souvent encore découragé par la façon de penser de certains au cours du débat lorsqu'ils ont laissé entendre que le meurtrier représente un échec de la société et que celle-ci doit admettre sa culpabilité. Ils ont failli conclure que la société devrait être punie chaque fois qu'un meurtre est commis et que le meurtrier devrait bénéficier d'une bonne dose de sympathie.

M. Nielsen: Une suggestion libérale.

M. Stackhouse: Je reconnais l'importance de l'influence bonne ou mauvaise du milieu social et du milieu tout court. Il ne faut cependant pas aller jusqu'à l'extrême et nier toute responsabilité personnelle et individuelle. Selon